



Point 4 de l'ordre du jour

CX/GP 12/27/4

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Vingt-septième session

Paris, France, 2-6 avril 2012

Rapport du groupe de travail électronique concernant l'établissement

D'UN DISPOSITIF ET D'UN MODÈLE POUR L'EXAMEN DES DÉCLARATIONS D'INCIDENCES ÉCONOMIQUES

CONTEXTE

À sa vingt-sixième session, le Comité du Codex sur les principes généraux (CCGP) a examiné le projet d'amendements au mandat préparé par le Secrétariat. Après quelques échanges, le Comité est convenu d'ajouter trois points au mandat.

Le Comité a longuement débattu de la nécessité d'inclure l'examen des incidences économiques dans le mandat. Devant l'impossibilité de parvenir à une conclusion durant la session, le Comité est convenu de diffuser le mandat révisé, tel qu'amendé lors de la session, en faisant figurer entre crochets le paragraphe ci-dessous relatif aux incidences économiques pour observations et nouvel examen à la vingt-septième session.

[Établir un dispositif pour l'examen de toutes déclarations d'incidences économiques présentées par les gouvernements se référant aux répercussions que pourraient avoir pour leur économie certaines normes ou certaines de leurs dispositions.]

À sa vingt-sixième session, le CCGP a également examiné l'opportunité d'établir un dispositif pour l'examen des déclarations d'incidences économique sous un point distinct de l'ordre du jour.

Après un échange de vues, le Comité est convenu de constituer un groupe de travail électronique coprésidé par la Malaisie et le Brésil, travaillant uniquement en langue anglaise et ayant pour mandat d'établir un dispositif pour l'examen de toutes déclarations d'incidences économiques présentées par les gouvernements se référant aux répercussions que pourraient avoir pour leur économie certains projets de normes ou certaines de leurs dispositions, ainsi que d'établir un modèle ou un format harmonisé pour la présentation de ces déclarations.

QUESTIONS À EXAMINER

Des dispositions relatives à l'examen des incidences économiques sont déjà incluses dans le Manuel de procédure, au chapitre intitulé Procédure pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés. Aux étapes 3, 5, 6 et 8 de la procédure d'élaboration des normes, des dispositions ont été prévues pour permettre aux membres de la Commission de formuler leurs observations sur tous les aspects, y compris les incidences éventuelles des projets de normes sur leurs intérêts économiques.

Néanmoins, aucune précision n'est apportée, dans le Manuel de procédure ou dans d'autres textes, sur la manière dont les membres peuvent soumettre ces observations ni sur le format approprié de ces documents relatifs à des préoccupations économiques.

Pour cette raison, il semble que les membres tireraient parti d'orientations leur indiquant comment et dans quelle mesure les déclarations d'incidences économiques sont prises en compte dans les délibérations relatives à un avant-projet de norme. Le CCGP a donc décidé d'établir un dispositif à cet égard, ainsi qu'un modèle ou un format harmonisé pour l'examen des déclarations d'incidences économiques. Ainsi, une procédure unique sera appliquée dans les différents comités du Codex lors de l'examen des possibles incidences économiques d'une norme en cours d'élaboration.

MANDAT DU GROUPE DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUE

Établir un dispositif pour l'examen de toutes déclarations d'incidences économiques présentées par les gouvernements se référant aux répercussions que pourraient avoir pour leur économie certains projets de normes ou certaines de leurs dispositions, ainsi qu'un modèle ou un format harmonisé pour la présentation de ces déclarations.

PROCÉDURE DE TRAVAIL ET CALENDRIER DU GROUPE DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUE

Activité	Date d'achèvement
Invitation des membres de la Commission à participer au groupe de travail électronique	1 ^{er} août 2010
Confirmation par les membres de la Commission de leur intention de participer au groupe de travail électronique	30 août 2010
Description des modalités de diffusion des documents et diffusion auprès des membres du groupe de travail électronique du premier appel à contributions	7 septembre 2010
Réception des réponses des membres du groupe de travail électronique au premier appel à contributions	30 octobre 2010
Diffusion aux membres du groupe de travail électronique du rapport préliminaire en vue du second appel à contributions/observations	7 avril 2011
Réception des réponses des membres du groupe de travail électronique au second appel à contributions	30 mai 2011
Préparation du rapport sur les travaux du groupe de travail électronique rassemblant les contributions pour présentation à la vingt-septième session du CCGP	30 septembre 2011
Transmission du rapport du groupe de travail électronique au Secrétariat du Codex	7 octobre 2011

PROCÉDURE DE CONSULTATION DU GROUPE DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUE

Les membres du groupe de travail électronique ont été consultés en deux temps. Lors de la première phase de consultation, les membres ont été invités à fournir des contributions générales et des orientations sur la démarche appropriée pour accomplir le mandat assigné au groupe.

Plus précisément, les membres du groupe de travail électronique ont été invités à apporter leurs contributions en réponse à cinq questions :

1. Quelles informations doivent être soumises par les membres de la Commission lorsqu'ils formulent leurs observations concernant les incidences éventuelles de la norme en cours d'élaboration sur leurs intérêts économiques ?
2. Quelles sont les incidences économiques potentielles et les parties affectées ?
3. Proposition d'un modèle-type ou d'un format harmonisé pour la présentation des déclarations d'incidences économiques.
4. Quel doit être le dispositif de présentation et d'examen des déclarations d'incidences économiques ?
5. De quelle manière convient-il d'évaluer une déclaration d'incidences économiques ?

À l'issue de la première consultation, la Malaisie et le Brésil, en charge de la coprésidence du groupe de travail électronique, ont rassemblé toutes les réponses reçues pour constituer un rapport. Ce document a été diffusé à tous les pays participant au groupe de travail électronique pour observations additionnelles dans le cadre de la seconde phase de consultation.

DÉCOMPTE DES RÉPONSES REÇUES

Au total, 22 pays membres, une organisation membre et une organisation internationale ont manifesté leur intérêt pour participer aux travaux du groupe de travail électronique (Annexe 2).

Une invitation à formuler des observations sur le Premier document de consultation a été adressée à ces membres par courrier électronique. Le document contenait une brève description du contexte et présentait le mandat du groupe de travail électronique. Des observations étaient demandées en réponse à cinq questions spécifiques (énumérées plus haut). Cette première phase de consultation s'est déroulée du 7 septembre au 20 octobre 2010.

À la date limite de présentation des observations, les neuf pays membres et l'organisation membre dont la liste suit avaient transmis leurs observations en réponse au Premier document de consultation diffusé :

Australie (document de séance/CRD 2, Annexe 2)
Canada (document de séance/CRD 2, Annexe 3)
Égypte (document de séance/CRD 2, Annexe 4)
Union européenne (document de séance/CRD 2, Annexe 5)
Japon (document de séance/CRD 2, Annexe 6)
Malaisie (document de séance/CRD 2, Annexe 7)
Norvège (document de séance/CRD 2, Annexe 8)
Philippines (document de séance/CRD 2, Annexe 9)
Uruguay (document de séance/CRD 2, Annexe 10)
États-Unis d'Amérique (document de séance/CRD 2, Annexe 11)

La coprésidence du groupe de travail électronique, assurée par la Malaisie et le Brésil, a compilé les réponses transmises par ces dix membres.

Le document rassemblant ces réponses a été diffusé à tous les membres ayant fait part de leur intérêt pour participer aux réflexions du groupe de travail électronique en vue du second appel à contributions/observations ouvert du 7 avril au 30 mai 2011.

À l'issue de la seconde phase de consultation, cinq pays membres et une organisation membre avaient transmis leurs observations en réponse au rapport issu de la première phase de consultation :

Union européenne (document de séance/CRD 2, Annexe 12) – nouvelles observations
Japon (document de séance/CRD 2, Annexe 13) – clarification et modification des observations transmises précédemment
Malaisie (document de séance/CRD 2, Annexe 14) – confirmation des observations transmises précédemment et nouvelles observations
Norvège (document de séance/CRD 2, Annexe 15) – aucune observation complémentaire
Uruguay (document de séance/CRD 2, Annexe 16) – confirmation des observations transmises précédemment
États-Unis d'Amérique (document de séance/CRD 2, Annexe 17) – confirmation des observations transmises précédemment

Ces membres avaient déjà transmis des observations durant la première phase de la consultation. Les nouveaux commentaires formulés visaient soit à confirmer les premières observations apportées, soit à les modifier.

Aucun autre membre, en dehors de ceux ayant répondu durant la première phase de consultation, n'a transmis d'observations.

Les observations reçues lors des deux phases de consultation par voie électronique ont été compilées pour constituer le document de séance/CRD 2.

Il convient aussi de noter que, vers la fin de la seconde phase de consultation, le Brésil a informé le Point de contact du Codex pour la Malaisie de son souhait de renoncer à participer au groupe de travail électronique et à assurer la coprésidence de celui-ci.

ANALYSE ET SYNTHÈSE DES OBSERVATIONS DES MEMBRES

La synthèse de toutes les contributions transmises par les membres en réponse aux cinq questions est présentée sous forme de tableau dans la Partie I du document de séance/CRD 2. Certains membres ont formulé des réponses aux questions posées, d'autres ont fourni des observations générales sans répondre spécifiquement à ces questions.

La présente section du rapport fournit l'analyse et la synthèse des observations des membres.

Les dix membres précités ont fourni des réponses variées à la question abordée par le groupe de travail électronique concernant l'établissement d'un dispositif pour l'examen de toutes déclarations d'incidences économiques.

Les réponses des dix membres peuvent être classées sous trois catégories :

1) Cinq membres ont répondu directement et de différentes manières (synthèse fournie dans la Partie I du document de séance/CRD 2) au sujet du mandat du groupe de travail électronique relatif à l'établissement d'un dispositif pour l'examen de toutes déclarations d'incidences économiques :

a) Quatre pays, à savoir l'Égypte (Proche-Orient), la Malaisie (Asie), les Philippines (Asie) et l'Uruguay (Amérique latine et Caraïbes) ont clairement indiqué qu'ils approuvaient le projet d'amendement du mandat du CCGP concernant l'établissement d'un dispositif pour l'examen de toutes déclarations d'incidences économiques. Certains pays ont reconnu que des dispositions permettant de répondre aux préoccupations en matière d'incidences économiques figuraient dans l'actuelle procédure par étapes, sans que, toutefois, des procédures claires aient été prévues à cette fin. Ces pays estiment qu'un dispositif faciliterait la présentation de ces déclarations par les membres tout en garantissant que celles-ci soient présentées et évaluées de manière uniforme et transparente. Ils ont répondu aux cinq questions spécifiques du document de consultation et proposé un dispositif pour l'examen des déclarations d'incidences économiques. Ils ont également proposé un format/modèle pour la présentation de ces déclarations d'incidences économiques, documents qui figurent en Annexe 1 au présent rapport.

L'un de ces pays membres a soulevé la question des raisons pour lesquelles certains pays remettaient en cause la nécessité de mettre en place un dispositif pour l'examen des déclarations d'incidences économiques. Ce pays a fait valoir que le mandat du groupe de travail électronique consistait à établir ce dispositif ainsi qu'un modèle ou format pour la présentation des déclarations correspondantes.

b) La Norvège (Europe) a fourni un modèle pour l'examen des déclarations d'incidences économiques.

2) L'Union européenne (Europe) a noté (synthèse présentée dans la Partie I du document de séance/CRD 2) que le Manuel de procédure contenait déjà des dispositions appropriées à cet effet. Il n'est donc pas nécessaire de créer un nouveau dispositif spécifique en la matière. Cependant, le CCGP pourrait rappeler aux autres Comités l'importance de prendre en compte les incidences économiques potentielles des projets de normes lorsque des membres du Codex soulèvent de telles questions. L'UE a estimé qu'il pourrait être utile de définir des orientations générales à l'intention des membres du Codex, concernant les éléments à prendre en compte pour rédiger des observations relatives aux incidences de projets de normes du Codex sur leurs intérêts économiques. Une liste non exhaustive des différents aspects à envisager aux fins de l'analyse des incidences économiques a été fournie.

3) Quatre pays, à savoir l'Australie (Pacifique Sud-Ouest), le Canada (Amérique du Nord), le Japon (Asie) et les États-Unis d'Amérique (Amérique du Nord), ont indiqué clairement (synthèse présentée dans la Partie I du document de séance/CRD 2) qu'ils ne soutenaient pas l'établissement d'un dispositif ou d'un modèle pour l'examen des déclarations d'incidences économiques. Ils estiment que les dispositions actuelles du Manuel de procédure pour l'élaboration des normes Codex et textes apparentés offrent aux membres des possibilités suffisantes pour exprimer leurs préoccupations liées aux éventuelles incidences économiques d'une norme particulière.

RECOMMANDATION

Dix membres seulement ayant pris part aux travaux de ce groupe de travail électronique, il conviendrait que cette question soit débattue à la prochaine session du CCGP afin que l'ensemble des membres puissent se prononcer sur l'établissement d'un dispositif pour l'examen de toutes déclarations d'incidences économiques présentées par les gouvernements se référant aux répercussions que pourraient avoir pour leur économie certains projets de normes ou certaines de leurs dispositions, y compris sur la définition d'un modèle ou d'un format harmonisé pour la présentation de ces déclarations d'incidences économiques.

Le président du Groupe de travail électronique
Point de contact du Codex pour la Malaisie
Novembre 2011

Annexe 1 : Modèles proposés**(1) Égypte**

N°	Projet de norme ou dispositions à l'étude	Incidences économiques (effets ou préjudices)	Nature et taille des groupes exposés	Étendue des effets ou préjudices	Fréquence des effets ou préjudices	Estimation quantitative des pertes économiques, le cas échéant
1						
2						
3						
etc.						

(2) Philippines

Indicateurs	Incidences*		
	Faibles	Modérées	Élevées
Commerce intérieur			
Commerce extérieur			
Secteur de production primaire			
Secteur de la transformation/manufacturier			
Coûts liés au respect de la norme (investissements et coûts d'ajustement) <ul style="list-style-type: none"> • Secteur public • Secteur privé 			

*Afin d'évaluer si les incidences d'une norme sur les indicateurs ci-dessus sont faibles, modérées ou élevées, certains paramètres devront être définis pour permettre de mesurer/quantifier ces incidences. Il conviendra également de recommander des méthodes à employer pour vérifier l'étendue des incidences.

En outre, une étude de cas devrait étayer la déclaration présentée selon ce format.

(3) Malaisie

État membre :

Titre de la norme :

Élément	Données/Informations
Volume de production et de consommation intérieure du produit concerné	
Volume et structure des échanges, par rapport au commerce de denrées alimentaires total	
Profil des secteurs concernés dans le pays (par ex. taille du secteur, processus de fabrication, fourniture de matières premières)	
Normes régissant à ce jour la fabrication et la vente du produit	
Groupe(s) de population pouvant être affecté(s) (nombre et caractéristiques)	
Incidences sur l'industrie agro-alimentaire, notamment en termes d'exploitation, de coûts de production et de commerce	
Nature et étendue des incidences potentielles, notamment pour l'économie nationale	
Gravité estimée des incidences potentielles	
Autres informations pertinentes	

(4) Norvège**Nom de l'initiative :****État membre :**

Analyse préliminaire relative à l'évaluation des incidences :

A. Contexte et définition du problème :

Comment l'initiative s'articule-t-elle avec d'autres initiatives passées ou à venir ?

Quels sont les principaux problèmes identifiés ?

B. Objectifs de l'initiative du Codex :

Quels sont les principaux objectifs des dispositions considérées ?

L'objectif suppose-t-il la définition de dispositions du Codex dans de nouveaux domaines ou dans des domaines stratégiques ?

C. Options :

Quelles sont les options envisageables ?

Quels instruments législatifs devraient être pris en considération ?

Les mesures proposées dans le cadre des options ont-elles une portée transversale dans des domaines régis par d'autres normes ou affectent-elles des mesures prises/prévues par d'autres organismes de l'État membre ?

D. Évaluations des incidences :

Quelles sont les incidences importantes, en particulier pour les PME, pouvant découler de chaque option envisageable, y compris celles qui n'apparaîtraient qu'après la mise en œuvre des initiatives du Codex ?

Consommateur, État membre, Secteur/PME

Les options pourraient-elles avoir des incidences sur le budget de l'État membre (au-delà de x millions de dollars USD) ?

Les options pourraient-elles avoir des incidences importantes en termes de simplification/de complexification des formalités administratives pour l'État membre ou ses partenaires commerciaux ?

Qui est affecté (groupes particuliers de consommateurs, opérateurs commerciaux, autorités compétentes) ?

E. Évaluation de la déclaration d'incidences économiques :

Comment et à quel moment la déclaration d'incidences économiques doit-elle être évaluée ?

Annexe 2

**Participants du groupe de travail électronique concernant l'établissement
d'un dispositif et d'un modèle pour l'examen des déclarations d'incidences économiques**

N°	Pays/observateur	Personne à contacter	Coordonnées professionnelles
1	Argentine (LAC)	Gabriela Catalani	Technical Coordinator Codex Contact Point in Argentina Ministry of Agriculture, Livestock and Fisheries Courrier électronique : gcatal@minagri.gob.ar codex@minagri.gob.ar
2	Australie (SP)	Ann Backhouse	Manager Codex International Standards Export Standards Branch Food Division, Biosecurity Services Group Department of Agriculture Fisheries & Forestry Tél. : +61 2 6272 5692 Fax : +61 2 6272 4389 Courrier électronique : ann.backhouse@daff.gov.au o codex.contact@daff.gov.au
3	Belgique (E)	Luc Ogiers	Director Federal Public service of economy Courrier électronique : Luc.Ogiers@economie.fgov.be
4	Belize (LAC)	Jose Trejo	Director Belize Bureau of Standards Belize National Codex Contact Point Ministry of Works Compound Power Lane P.O. Box 430 Belmopan City, Cayo District Belize, C.A. Tél. : 501-822-0446/0447 Fax : 501-822-2571 Courrier électronique : director@bbs.gov.bz
5	* Brésil (LAC) (Coprésident)	Maria Aparecida Martinelli	Coordinator Brazilian Codex Alimentarius Committee Courrier électronique : mamartinelli@inmetro.gov.br , codexbrasil@inmetro.gov.br
* Le Brésil a indiqué son souhait de renoncer à participer au groupe de travail électronique et à en assurer la coprésidence vers la fin de la seconde phase de consultation.			

N°	Pays/observateur	Personne à contacter	Coordonnées professionnelles
6	Canada (NA)	Allan McCarville Bertrand Gagnon	Acting Codex Contact Point for Canada Food Directorate, Health Canada Courrier électronique : allan.mccarville@hc-sc.gc.ca Deputy Director, Codex and Food Safety Coordination Canadian Food Inspection Agency Courrier électronique : bertrand.gagnon@inspection.gc.ca c.c. to Codex Contact Point of Canada Courrier électronique : Codex_Canada@hc-sc.gc.ca
7	Costa Rica (LAC)	Marcela Rojas Giannina Lavagni	National Codex Secretariat – Costa Rica Codex Contact Point Ministerio de Economía, Industria y Comercio Courrier électronique : Infocodex@meic.go.cr ; mrojas@meic.go.cr ; glavagni@meic.go.cr
8	Égypte (NE)	Reda Mohamed Said	Egyptian Organisation for Standardization and Quality (EOS) Tél. : 00202 22845531 Fax : 00202 22845504 Courrier électronique : reda_nn_mm@yahoo.com
9	Union européenne (E)	Jérôme Lepeintre Risto Holma	European Commission Health and Consumers Directorate-General Tél. : ++32 - 2 - 299 37 01 Courrier électronique : jerome.lepeintre@ec.europa.eu European Commission Health and Consumers Directorate-General Tél.: ++32 - 2 - 299 86 83 Courrier électronique : risto.holma@ec.europa.eu c.c. to EU Codex Contact Point Courrier électronique : codex@ec.europa.eu

N°	Pays/observateur	Personne à contacter	Coordonnées professionnelles
10	France (E)	Céline Germain Roseline Lecourt	<p>Ministère de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche DGAL 251, rue de Vaugirard 75732 PARIS CEDEX 15 Tél. : +33 1 49 55 47 78 Fax : +33 1 49 55 44 62 Courrier électronique : celine.germain@agriculture.gouv.fr</p> <p>Ministère de l'économie, des finances et de l'emploi DGCCRF 59, boulevard Vincent Auriol 75703 PARIS CEDEX 13 Tél. : +33 1 44 97 34 70 Fax : 73037/73043 Courrier électronique : roseline.lecourt@dgccrf.finances.gouv.fr, roseline.lecourt@sgae.gouv.fr</p> <p>c.c. to the French Codex Contact Point Courrier électronique : sgae-codex-fr@sgae.gouv.fr</p>
11	Ghana (Afrique)	John Oppong-Otoo	<p>Codex Contact Point Ghana Standards Board Accra Courrier électronique : codex@ghanastandards.org</p>
12	Hongrie (E)	Ágnes Szegedyné Fritz	<p>Ministry of Rural Development, Hungary Courrier électronique : Agnes.Fricz@fvm.gov.hu</p>
13	Inde (Asie)	Sumita Mukherjee	<p>Director Liaison Officer National Codex Contact Point Food Safety and Standards Authority of India FDA Bhavan, Kotla Road New Delhi India Tél. : +91 11 23237442 Courrier électronique : sumita_mukherjee@hotmail.com</p> <p>c.c. to National Codex Contact Point of India Courrier électronique : codex-india@nb.nic.in</p>

N°	Pays/observateur	Personne à contacter	Coordonnées professionnelles
14	Iran (NE)	Mohammad Nahavandi Mansooreh Mazaheri	PO Box 19395/5874, Tehran, Iran Tél. /Fax : +98 21 88034298 Portable : +98 912 3333799 Courrier électronique : note@digest.nu / nahavandi@inbox.com Senior Expert of Mycotoxins and Iran Secretariat of CCCF & CCGP Food Dept, Institute of Standard and Industrial Research of Iran (ISIRI) Karaj , IRAN PO, BOX: 31585-163 www.isiri.com Tél. : 0098-261-2803889 Fax : 0098-261-2808120 Courrier électronique : man2r2001@yahoo.com
15	Japon (Asie)	Noriko Iseki Yoshikiyo Kondo	Senior Technical Officer (International Affairs - Food Safety & Codex) Division of Policy Planning and Communication, Food Safety Department Ministry of Health, Labour and Welfare Tél. : +81 3 3595 2326 Fax : +81 3 3503 7965 Courrier électronique : codexj@mhlw.go.jp Associate Director International Affairs Division Food Safety and Consumer Affairs Bureau Ministry of Agriculture, Forestry and Fisheries Tél. : + 81 3 3502 8732 Fax : + 81 3 3507 4232 Courrier électronique : yoshikiyo_kondo@nm.maff.go.jp

N°	Pays/observateur	Personne à contacter	Coordonnées professionnelles
16	Malaisie (Asie) (Coprésident)	Shamsinar Abdul Talib Dr. Tee E.Siong	Chief Secretariat Codex Contact Point Malaysia Food Safety and Quality Division Ministry of Health Malaysia Level 3, Block E7, Parcel E Federal Government Administration Centre Tél. : +603-88850787 Fax : +603-88850790 Courrier électronique : ccp_malaysia@moh.gov.my Nutrition Consultant Codex Contact Point Malaysia Food Safety and Quality Division Ministry of Health Malaysia Level 3, Block E7, Parcel E Federal Government Administration Centre Tél. : +603-77287287 Fax : +603-77287426 Courrier électronique : esiong@unifi.my
17	Mexique (LAC)	Jorge Antonio López Zárate Michelle Vizueth Chávez	Courrier électronique : jalopez@economia.gob.mx Courrier électronique : codexmex@economia.gob.mx
18	Maroc (Afrique)	Arif Khadija Fatima Zahra Radoua	National Office of Food Safety Codex Contact Point Morocco - National Codex committee Secretary Rabat, Morocco Courrier électronique : khad32@yahoo.fr Chargée de la Division Relations Extérieures Département Communication et Relations Extérieures Établissement Autonome de Contrôle et de Coordination des Exportations (EACCE) Courrier électronique : radoua@eacce.org.ma

N°	Pays/observateur	Personne à contacter	Coordonnées professionnelles
19	Nouvelle-Zélande (SP)	Bruce Burdon Carole Inkster (Alternate)	Deputy Director (Policy) New Zealand Food Safety Authority Level 4, Telecom Network House South Tower 68-86 Jervois Quay Wellington New Zealand PO Box 2835 Tél. : 04 894 2571 Fax : 04 894 2583 Courrier électronique : bruce.burdon@nzfsa.govt.nz Director (Policy) New Zealand Food Safety Authority Level 7, South Tower Telecom Network House 68-86 Jervois Quay PO Box 2835, Wellington New Zealand Tél. : 04 894 2505 Fax : 04 894 2501 Portable : 029 894 2505 Courrier électronique : carole.inkster@nzfsa.govt.nz
20	Norvège (E)	Geir Daarstad HUBRED	Senior Advisor Norwegian Food Safety Authority – Head Office Tél. : +47 23 21 66 66 Courrier électronique : gedhu@mattilsynet.no
21	Philippines (Asie)	Gilberto Layese	Director IV Bureau of Agriculture and Fisheries Products Standards Courrier électronique : bafpsda@yahoo.com.ph
22	États-Unis d'Amérique (NA)	Paulo Almeida	Associate Manager U.S. Codex Office – U.S. Department of Agriculture Courrier électronique : paulo.almeida@fsis.usda.gov

N°	Pays/observateur	Personne à contacter	Coordonnées professionnelles
23	Uruguay (LAC)	Cristina Vaz Ivana Resnichenko	MGAP - (Ministerio de Ganadería, Agricultura y Pesca) Asuntos Internacionales Courrier électronique : cvaz@mgap.gub.uy MIEM - (Ministerio de Industria, Energía y Minería) Competitividad Industrial - Dirección Nacional de Industrias Courrier électronique : ivana.resnichenko@dni.miem.gub.uy ivana.resni@gmail.com
24	IDF	Joerg Seifert	Technical Director International Dairy Federation 80, Boulevard Auguste Reyers 1030 Brussels – Belgium Tél. : +32 2 706 86 43 Fax : +32 2 733 04 13 Courrier électronique : JSeifert@fil-idf.org

Note :

LAC : Amérique latine et Caraïbes

SP : Pacifique Sud-Ouest

E : Europe

NA : Amérique du Nord

NE : Proche-Orient